

# MAGZI

## Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles

Organisme créé par décret n° 71/DF/95 du 1<sup>er</sup> mars 1971,  
modifié par les décrets n° 73/483 et 80/474 des 25 août 1973 et 5 décembre 1980

MAGZI  
Yaoundé ; 33 01 47 24

Douala-Bonabéri : Tél/Fax : 33 39 40 65  
Garoua : 22 27 24 70

DOUALA-BASSA : 33 37 81 19 Fax : 33 37 81 20

Ombé : 33 33 36 47 Ngaoundéré : 22 25 10 01

Centrales agences : Contact des antennes : Contact des antennes :

MAGZI  
Direction Commerciale et Marketing : 22 01 31 73

### DECISION N° 00226 /12/2018/MAGZI/DG/DAF/SM

Portant attribution du marché pour l'exécution de la première phase des travaux d'aménagement sommaire d'une tranche opérationnelle de 20 hectares de terrain dans la zone industrielle de Koumé-Bonis à Bertoua.

3  
SUD

### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAGZI

- VU la Constitution ;  
VU le Décret n° 71/DF/95 du 1<sup>er</sup> mars 1971 portant création de la MAGZI, modifié par les Décrets n°s 73/483 et 80/474 des 25 août 1973 et 5 décembre 1980 ;  
VU le Statut du personnel de la MAGZI approuvé par l'arrêté n° 010/MINPAT/CAB1 du 22 mai 1986 ;  
VU la Loi n° 92-007 du 14 août 1992 portant Code du Travail dans la République du Cameroun ;  
VU la Loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et para public ;  
VU Décret n° 2006/039 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de la MAGZI ;  
VU la décision n° 0101/CAB/MINMAP du 03 juillet 2013 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;  
VU la décision n° 142 D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;  
VU l'AONO n° 003/AONO/MAGZI/CIPM/2018 du 07 Novembre 2018 pour l'exécution de la première phase des travaux d'aménagement sommaire d'une tranche opérationnelle de 20 hectares de terrain dans la zone industrielle de Koumé-Bonis à Bertoua ;  
VU la lettre en date du 06 Décembre 2018 portant proposition d'attribution d'un Marché avec accord du Maître d'Ouvrage ;

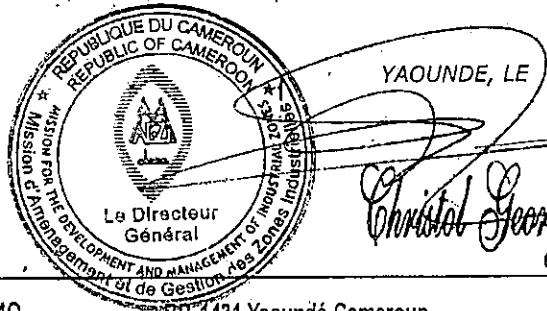
### DECIDE :

**Article 1er** : L'Entreprise AFRICA DEVELOPMENT COMPANY (ADC) SARL BP 152 588 YAOUNDE, est attributaire du marché pour l'exécution de la première phase des travaux d'aménagement sommaire d'une tranche opérationnelle de 20 hectares de terrain dans la zone industrielle de Koumé-Bonis à Bertoua.

**Article 2** : Le Directeur Général de l'Entreprise ADC SARL est invité à se présenter à la Direction Générale de la MAGZI (Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés) pour l'établissement du marché correspondant.

#### AMPLIATIONS :

MINMAP  
ARMP



YAOUNDE, LE 14 DEC 2018

Christel Georges Manon